



2013 DU 239 Attribution de la dénomination place Hubertine Auclert à une emprise du 11e arrondissement.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 6 et 7 février 2012, vous avez émis le souhait que le nom d'Hubertine Auclert soit attribué à une place ou une rue du 11e arrondissement.

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à la militante féministe en attribuant son nom à l'emprise publique située à l'intersection de la cité Industrielle et de la rue Camille Desmoulins, à Paris 11e.

Hubertine Auclert naît le 10 avril 1848, à Saint-Priest-en-Murat dans l'Allier.

Dès l'avènement de la Troisième République, elle mène un combat acharné pour que les femmes exigent des changements au Code Napoléon leur permettant d'accéder à l'éducation et l'indépendance économique et de bénéficier du droit au divorce. Elle dénonce notamment le fait qu'il ne permet toujours pas aux femmes de garder leur salaire. C'est ainsi qu'elle propose l'idée, alors radicale, d'un contrat de mariage entre conjoints avec séparation de biens.

Hubertine Auclert se distingue également pour son engagement en faveur du droit de vote des femmes. Première militante française à se déclarer féministe, elle oriente principalement son action vers des changements légaux, exigeant pour les femmes le droit de se présenter aux élections en arguant que les lois en vigueur n'auraient jamais été votées si des législatrices avaient pu faire valoir leur voix.

Elle ne cesse de dénoncer la mansuétude des tribunaux envers les hommes lors de procès pour crimes passionnels, les verdicts étant à ses yeux de véritables appels au meurtre.

Elle fait preuve d'une immense détermination, notamment en se présentant en 1910 aux élections législatives et en lançant la révolte des contribuables, au motif que les femmes n'ont pas à payer d'impôts puisqu'elles ne sont pas représentées.

Hubertine Auclert décède le 4 août 1914, à Paris 11e, rue de la Roquette.

Si vous en étiez d'accord, la dénomination "place Hubertine Auclert" serait attribuée à l'emprise publique située à l'intersection de la cité Industrielle et de la rue Camille Desmoulins à Paris 11e, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DU 239 Attribution de la dénomination place Hubertine Auclert à une emprise du 11e arrondissement.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "place Hubertine Auclert" à l'emprise publique située à l'intersection de la cité Industrielle et de la rue Camille Desmoulins, à Paris 11e ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 11e en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e commission,

Délibère :

La dénomination "place Hubertine Auclert" est attribuée à l'emprise publique située à l'intersection de la cité Industrielle et de la rue Camille Desmoulins à Paris 11e.